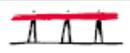


Réforme du marché du travail Acte II

	Institut	du travail	Université de Strasbourg
colloque	Les rencontres du travail		
	11 octobre 2018	8 h 30 - 18 h 30	

*Vers une liberté
de choisir
son avenir
professionnel ?*

Thème 3 - L'apprentissage

Cadrage :

**Vers un renforcement de
l'insertion professionnelle?**

• En partenariat avec



ENA Strasbourg

Marie-Hélène Toutin-Trelcat
Economiste,

Chargée d'études au Centre associé Cereq de Lille,
Clersé (UMR CNRS 8019), Université de Lille.

Plan de l'intervention

- Les axes (examen non exhaustif) de la réforme pour
 - La signature d'un contrat d'apprentissage
 - Des transformations spécifiques pour
 - L'apprenti
 - L'entreprise
 - Les Centres de Formation par Apprentissage (CFA)
 - La gouvernance de l'apprentissage
- Les enjeux pour la réforme de l'apprentissage
 - Remarques/questions

I - Les axes de la réforme (1)

- Transformations du contrat d'apprentissage

Age limite de début de l'apprentissage : 29 ans révolus

Durée du contrat de 6 mois à 3 ans, égale au cycle de formation
Réduction possible en fonction des compétences acquises

Possibilité d'engager la formation en CFA ,
- « sans contrat » dans la limite de 3 mois
- tout au long de l'année

Rémunération de l'apprenti : revue par décret
bonus pour 16-20 ans

Aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés

A titre expérimental, visite d'information et de prévention possible auprès d'un médecin de ville

Possibilités de déroger à la durée de travail des mineurs
(pour les nouveaux contrats 1/01/2019)
(activités déterminées par décret)

Assouplissement des règles de rupture de contrat sans passer par les prud'hommes
(A l'initiative de l'employeur, pour exclusion du CFA, à l'initiative de l'apprenti)
(modalités précisées par décret)

Les axes de la réforme (2)

- Transformations pour les jeunes, les apprentis

Un renforcement de l'information pour l'orientation vers la voie professionnelle et l'apprentissage par les Régions

Une porte d'entrée vers la FPI et vers l'apprentissage revue.

La 3^{ème} prépa métiers
(remplacement du DIMA)
(à compter du 1/01/19 sous réserve d'un décret)

Une mobilité à l'étranger des apprentis facilitée
(extension et assouplissement des règles)

Les axes de la réforme (3)

- Transformations pour les entreprises

Remplacement de la procédure d'enregistrement du contrat auprès des chambres consulaires par une obligation de dépôt du contrat
(conditions fixées par décret ; à partir du 1/01/2020)

La Loi crée le statut de MA.

Les compétences requises pour exercer cette fonction pourront être définies par accord de branche

Un accès à la VAE facilité pour les MA.

A titre expérimental,
(3 ans avec évaluation)
dans le cadre d'une embauche via un GEIQ,
possibilité de suivre la formation pratique dans 3 entreprises partenaires

Une contribution unique FP et apprentissage

Maintien de la CSA *(employeurs > 250 salariés)*

TA :

- Collectée par l'Urssaf (2021)
- Dépenses libératoires (versements directs auprès de structures habilitées)

Les axes de la réforme (4)

- Transformations pour les Centres de formation en apprentissage

Les CFA : des organismes de formation déclarés

Création libre et sans contrôle à priori à compter du 1/01/2019

Obligation d'avoir un conseil de perfectionnement

Obligation de tenir une comptabilité analytique

Obligation d'accompagner le jeune (*trouver un employeur/ résolution de difficultés matérielles ou sociales*) pour la réussite du contrat
Désignation d'un référent handicap

Obligation de transparence (*publication annuelle de statistiques sur les résultats aux examens, taux de poursuite d'études, insertion, taux de rupture...*)

Adaptation possible des contenus de formation en fonction des besoins de entreprises/ des compétences des jeunes

(min : 25% de la durée du contrat et 150h)

Financement au contrat

Obligation de disposer d'une certification qualité (01/2021) par une instance de labélisation /reconnue

Les axes de la réforme (5)

- Transformations de la gouvernance

France Compétences

Prend le relais du Copanef, du Cnefop, du FPSPP

Assure la péréquation des fonds de l'alternance auprès des OPCO et des Régions

Collecte les informations sur la qualité et la valeur ajoutée des centres de formation

Animation des observatoires prospectifs des métiers et des qualification

Suivi des CPRDFOP

OPCO (Opérateurs de compétences)

Création possible à partir des OPCA existants

1 seul opérateur par branche

Recevoir les dépôts des contrats

Assurer le financement des contrats en alternance (1 coût = contrat)

Apporter un appui technique aux branches dans la construction des certifications

Assurer un service de proximité pour les TPME

Les axes de la réforme (6)

- Transformations de la gouvernance

Branches professionnelles

Détermination du coût des contrats en alternance/ fixation des taux de prise en charge

Rôle renforcé dans l'élaboration des référentiels des formations (diplômes/certifications)

Régions

Mission d'information et d'orientation
Information sur la mixité des métiers

Mission de développement de
l'apprentissage :

- financement des dépenses d'investissement des CFA sous forme de subventions

- financement des dépenses de fonctionnement sous forme de majoration des prises en charge des OPCO (*pour répondre aux besoins d'aménagement du territoire notamment*)

Conclusion de conventions d'objectifs et de moyens avec les OPCO

Action dans la cadre des PIC

II - Les enjeux pour l'apprentissage (1)

- Objectifs de la réforme :
 - Un développement quantitatif de l'apprentissage/ Une attractivité accrue de la filière
 - Une employabilité renforcée, une transition professionnelle sécurisée

- Remarques /questions 1
 - Attractivité et insertion
 - Casser le plafond de verre des 450 000 apprentis par an?
 - Combattre une tendance pro-cyclique de l'apprentissage?
 - Maintien de la « plus value » constatée en matière d'insertion des jeunes?

Les enjeux pour l'apprentissage (2)

- Remarques /questions 2
 - La sécurisation du parcours en apprentissage pour les jeunes et les entreprises
 - La qualité de la formation en CFA/ en entreprise?
 - La prévention et la remédiation des ruptures de contrat d'apprentissage : spécificités de la réforme?
- Remarques /questions 3
 - Déplacement du centre de gravité de la formation professionnelle initiale vers l'apprentissage : effets de sélection renforcées ?
 - entre voies scolaire et apprentissage?
 - au sein de l'apprentissage?

Les enjeux pour l'apprentissage (3)

- Remarques /questions 3 ...juste effleurées
 - Conséquences d'un système piloté par les branches professionnelles sur la carte de formations, sur le financement des contrats pour de formations transversales?
- Dernières remarques/questions
 - L'évaluation des impacts de la réforme du cadre de l'apprentissage
 - Des expérimentations qui devront donner lieu à des évaluations
 - Une nouvelle architecture d'information et de production de données?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

